

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 13 octobre 2015

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, WIRTH Anne et MM, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc , REISS Stéphane, ROTH Pascal, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph,

Membres absents : GOUTHIER Aurélie (procuration donnée à WIRTH Anne)
DEVANLAY Thierry (procuration donnée à WEISS Joseph)
FUCHS Frédéric (procuration donnée à Hebting Pascal)
RATZEL Denis (procuration donnée à WEISS Joseph)
WEISSBECKER Jean-Pierre (procuration donnée à LETZELTER Alain)

--- 0000000 ---

DCM 2015-044

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 03 septembre 2015.

DCM 2014-045

Adoption de la convention « paie à façon » du centre de gestion du Bas-Rhin

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, des éléments suivants.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin est une structure d'appui et de conseil aux employeurs publics en matière de gestion des personnels.

A ce titre, le centre de Gestion peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, conformément à l'art. 25 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, il propose notamment aux collectivités / établissements un service de « Paie à Façon » afin de les assister dans l'établissement de la paie des agents et des élus.

La prestation proposée consiste à faire supporter par le Centre de Gestion l'intégralité des étapes de réalisation de la paie. Cela permet d'une part d'avoir une assurance sur la fiabilité

des traitements et leur conformité au regard des règles toujours très complexes et fluctuantes en ce domaine ; mais d'autre part permet également de concentrer nos personnels sur les services en relation avec le public en les déchargeant des tâches chronophages et fastidieuses de réalisation des paies.

Enfin, le coût modique de cette prestation rend financièrement intéressant le choix d'y adhérer.

La prestation de paie à façon se réaliserait aux conditions suivantes :

Le traitement de la paie :

- Réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents / élus
- Fourniture et édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles
- Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)
- Assistance et expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation

Le coût de la prestation :

La contribution au Centre de Gestion est fixée sur la base d'un coût au bulletin :

- Traitement de la paie (par mois et par bulletin) de 5 € (ou 60€/an)

Soit un coût annuel prévisionnel pour notre collectivité de :

8 bulletins x 5€ = 40 € / mois

Ou 8 agents x 60€ = 480 € / an

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la Mairie / l'Etablissement Public dont vous trouverez le projet en annexe.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal / Conseil d'Administration, de bien vouloir :

- Approuver le principe d'adhésion au service de paie à façon proposé par le Centre de Gestion
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Considérant l'intérêt pour notre structure d'adhérer à ce service, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal / Conseil d'Administration, décident :

- de confier la réalisation de la paie des agents et des élus au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
- d'autoriser Madame / Monsieur le Maire / Le Président à signer la convention et tout document y afférent

Adopté à neuf voix pour et une abstention

DCM 2015-046

Attribution d'une subvention à l'école de Laubach pour la « semaine découverte des arts du cirque » 2015

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée dans le cadre du RPI Hégeney-Laubach-Morsbronn pour la semaine découverte des arts du cirque 2015, pour la participation des enfants scolarisés à l'école de Laubach et domiciliés dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 595€ à l'école de Laubach ci-dessus mentionnée.